



Ville de Mèze

N° 473

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 8 RUE GARIBALDI

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « MEZE RAVALEMENT » sise 7 rue de l'Industrie à Mèze,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison de travaux concernant la reprise de peinture n° 8 rue Garibaldi, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage au n° 8 rue Garibaldi, du lundi 11 septembre 2023, 08h00 au mardi 19 septembre 2023, 20h00.

Article 2 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule du permissionnaire sur 1 place de parking zone bleue, face au n° 8 rue Garibaldi, du lundi 11 septembre 2023, 08h00 au mardi 19 septembre 2023, 20h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « MEZE RAVALEMENT » sise 7 rue de l'Industrie à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

N° 473

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 août 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

